

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 226

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Cinieri, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Bony, M. Reiss, M. de Ganay, M. Reda, M. Cherpion, Mme Corneloup, M. Rolland, M. Perrut,
Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Descoeur, Mme Dalloz, Mme Poletti, Mme Lacroute,
M. Brun, M. Pauget, Mme Genevard, M. Viala et M. Ferrara

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.